

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 27 juin 2018**

Communication n° 14/06.2018

Objet: passerelle du Boiron

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le préavis pour une demande d'un crédit de Fr. 118'000.00 pour financer la démolition et la construction d'une passerelle en bois sur le Boiron, parcelle DP 89 Saint-Prex & DP 42 Tolochenaz, a été déposé le 6 août 2017 et accepté lors de la séance du 8 septembre 2017.

A ce jour, les travaux n'ont pas pu commencer. En effet, si nous avons obtenu l'accord du Canton, nous nous heurtons actuellement au refus des propriétaires de la parcelle sur laquelle la passerelle empiète. Actuellement, ces derniers ont refusé de signer les plans d'enquêtes qui leur ont été soumis par le bureau mandaté par nos soins pour conduire ce projet.

La Municipalité a donc pris contact avec leur représentant, mais nous sommes toujours dans l'attente de leurs nouvelles, malgré nos relances.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de la suite de ce dossier.

La Municipalité

Saint-Prex, le 27 juin 2018/CM – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Roger Burri au 079 213 65 60